

Hausse de la CSG, mise en place du RIFSEEP et du prélèvement de l'impôt à la source : que de retard à la PP !

Depuis le $1^{\text {er }}$ janvier 2018, la CSG a augmenté de $1,7 \%$ pour l'ensemble des revenus. Dans la fonction publique, cette hausse devait intégralement être compensée dès la paye du mois de janvier des agents, ce qui a été le cas quasiment partout... sauf à la PP! La direction nous annonce une compensation avec rattrapage des quatre premiers mois seulement au mois de mai.

La mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), qui a pour objet de rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire et est largement en faveur des agents (mobilité facilitée et récompensée, hausse des primes pour certains corps), était initialement prévue au mois d'avril. La direction nous annonce que finalement ce ne sera pas avant le mois d'octobre.

Des problèmes techniques au niveau du système d'information RH expliquerait ces retards. Cela n'est pas acceptable.

Alors que le prélèvement de l'impôt à la source doit être mis en place dès le $1^{\text {er }}$ janvier 2019, la CFDT demande que des garanties soient apportées aux agents de la PP pour qu'ils soient traités en matière de paye comme dans les autres administrations.


EN 2018 ^VEC L^ CFDT, DONNE IN MQUVEAU VISACE ^U SYNDCALGME!


